



SOUTIEN A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE FRANCOPHONE AU MOYEN-ORIENT

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Appel à candidatures régional 2023

Date limite de dépôt des candidatures : 31 mai 2023

**ATTENTION : les établissements libanais sont exclus de cet appel en tant que porteurs de projet.
Un programme spécifique pour le Liban (3R Liban) leur est destiné.**

Cet appel à candidatures remplace le Programme de coopération scientifique interuniversitaire PCSI en place au Moyen-Orient depuis plusieurs années. Ce premier appel à candidature s'adresse aux établissements membres de l'AUF Moyen-Orient à l'exception du Liban pour lesquels les membres peuvent bénéficier de l'appel à projets R3 Liban.

Ce dispositif de soutien à la recherche vise à soutenir des projets innovants et frugaux d'une durée de 12 mois ayant un impact à court terme. L'appel est ouvert à tous les domaines avec une attention particulière aux projets proposant une réponse aux problématiques de la région. La contribution de l'AUF est plafonnée à 10 000 €.

A. Contexte et enjeux :

Dans le but de développer la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres de l'AUF, la Direction Régionale Moyen-Orient propose aux enseignants universitaires et aux chercheurs la possibilité de présenter des projets multilatéraux de coopération en matière de recherche, de développement et de transfert de technologie.

L'appel priorise :

- Des équipes de jeunes chercheurs portant des projets innovants ;
- Des projets traitant une problématique d'actualité dans le pays du bénéficiaire.

B. Objectifs :

- **Objectif général** : mettre en œuvre la stratégie de l'AUF afin d'accompagner les universités de la région vers une recherche francophone d'excellence, impactante, et de contribuer à son internationalisation à travers la promotion du partenariat, de la coopération, de la mobilité et du développement scientifique francophone.
- **Objectifs spécifiques.** Cet appel vise à :
 - Renforcer les compétences scientifiques des chercheurs de la région Moyen-Orient ;
 - Développer la coopération régionale et inter-régionale entre universités ;
 - Soutenir les jeunes chercheurs ;
 - Aider à la production et à la diffusion de savoirs au niveau de la région Moyen-Orient ;
 - Soutenir la francophonie scientifique ;
 - Promouvoir les cadres féminins dans la recherche et/ou le transfert de technologie.

C. Bénéficiaires :

- **Bénéficiaires finaux** : établissements d'enseignement supérieur ou centres de recherche membres de l'AUF au Moyen-Orient.
- **Bénéficiaires directs** : jeunes chercheurs, équipes de recherche confirmées, laboratoires ou centres de recherche...

D. Critères d'éligibilité

Peuvent soumettre des projets, les établissements d'enseignement supérieur ou les structures de recherche **membres de l'AUF au Moyen-Orient** (https://www.auf.org/les_membres/nos-membres/?region%5B0%5D=moyen-orient). Les projets doivent être menés par un réseau de trois universités au moins, dont au moins deux membres de l'AUF. L'établissement porteur du projet doit être issu du Moyen-Orient et à jour dans le paiement de sa cotisation, à l'exclusion des établissements libanais qui restent cependant éligibles en tant que partenaires.

L'appel vise à soutenir des projets :

- à mener dans les 12 mois suivant l'affichage des résultats de l'appel ;
- visant des objectifs réalistes et pérennes ;
- qui répondent aux objectifs du dispositif.

Les projets présentés et menés en anglais ou en arabe sont éligibles à condition de comporter une valorisation en langue française (publications, vulgarisation, communication, etc.) Cependant, les projets menés complètement en langue française seront privilégiés.

E. Critères de sélection :

La sélection des projets se fera par un comité d'expert réuni par l'AUF au Moyen-Orient. Elle se basera sur les critères suivants :

- qualité scientifique du projet ;
- pertinence de la proposition avec les objectifs de l'appel ;
- dimension francophone de la candidature ;
- diversification et complémentarité du partenariat.

F. Modalités de financement

Le soutien demandé ne peut pas dépasser 10 000 € et peut couvrir jusqu'à 90% du budget total du projet. Il doit respecter les barèmes AUF (Annexe 1). Il peut concerner les dépenses suivantes :

- Missions de recherche, d'expertise, de réunions de partenaires ;
- Allocations de mobilités de jeunes chercheurs ou de doctorants ;
- Soutien documentaire, publication et mise en ligne de contenus ;
- Achat de petits matériels ou de consommables, appui logistique à la mise en œuvre du projet.

Lorsque le projet est retenu, une convention indiquant le montant accordé et précisant les modalités des engagements financiers est signée entre l'établissement porteur du projet et l'AUF.

La mise en œuvre du soutien de l'Agence et le suivi du projet sont assurés par l'AUF Moyen-Orient. La subvention est versée en deux tranches. La première, représentant 80% du montant total de la subvention, est versée après le retour à l'AUF de la convention signée, La seconde après présentation d'un rapport d'exécution intermédiaire. Les crédits ouverts pour un projet doivent impérativement être dépensés dans les douze mois.

G. Calendrier

7 Mars 2023	:	Lancement de l'appel à candidature
31 mai 2023	:	Date limite pour le dépôt des dossiers de candidatures
Juin 2023	:	Traitement des dossiers de candidatures et évaluation
Septembre 2023:		Sélection des dossiers et affichage des résultats

H. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre le formulaire et la totalité des pièces suivantes (en français ou en anglais) qui conditionnent sa recevabilité. Il doit être soumis en ligne avant le **31 mai 2022**, délai de rigueur, à l'AUF Moyen-Orient.

- Le formulaire de candidature, dûment complété, par le responsable scientifique du projet ;
- L'engagement officiel de la plus haute autorité de l'établissement porteur du projet précisant le nom du responsable scientifique du projet ;
- L'engagement officiel de chaque partenaire signé par le plus haut responsable de l'établissement, précisant le nom du co-responsable scientifique du projet. Lorsqu'un(e) Institut/École/Faculté est rattaché(e) à une université, c'est la signature du plus haut responsable de l'université (Président ou Recteur) qui doit figurer sur les documents ;
- Les curriculum vitae synthétiques du responsable scientifique du projet et des co-responsables scientifiques ;
- Le calendrier prévisionnel d'exécution ;
- Le « budget prévisionnel » détaillé avec un échéancier mettant en évidence la participation de chaque partenaire (utiliser le modèle fourni par l'AUF).